

COMMUNE D'EMBRUN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

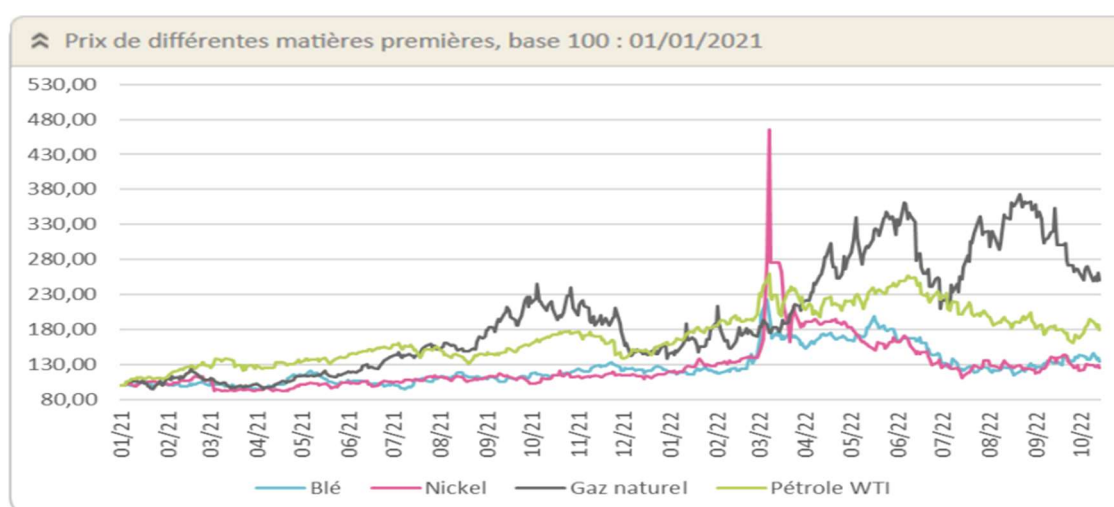
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

// Eléments de contexte national

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :



Le recensement de la population d'Embrun s'établit au 1^{er} janvier 2021 à 6 645 habitants.

La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans éroder la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1er janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh.

II/ priorités du budget

- Maintenir un service public local de qualité en optimisant les moyens municipaux, et en conservant une politique tarifaire modérée
- Renforcer le « bien vivre » et la qualité du lien social à Embrun en :
Consolider la subvention au CCAS pour développer les opérations en direction des familles, de la population et des plus jeunes aux plus âgés et les plus fragiles.
Continuer à soutenir les associations locales qui dynamisent notre cité. et à accompagner les grands évènements du territoire
- Maintenir la capacité d'investissement de la commune pour porter les grands projets structurants
- Poursuivre le plan de sobriété énergétique afin de contenir la hausse des tarifs de l'énergie

- Poursuivre l'amélioration du plan d'eau, véritable lieu de vie et d'oxygénation
- Continuer le fort engagement de la collectivité dans le domaine de la transition écologique, climatique et valoriser la biodiversité
- Continuer à investir massivement pour remédier au Glissement de terrain de la bellotte

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III/ Ressources et charges de fonctionnement

A/ Section Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A-1 / Les taux des impôts locaux pour 2023 :

Dans un contexte d'augmentation des charges d'électricité, des matériaux, des taux d'intérêt et de forts investissements jusqu'en 2026, il est nécessaire d'augmenter les taux des impôts. Pour maintenir une capacité d'investissement à 1 000 000 €, il a été décidé d'augmenter les taux de 5%.

Cette mesure a été répartie sur l'ensemble des trois taxes : Taxe foncière bâti, Taxe foncière non bâti et Taxe sur les résidences secondaires pour respecter les règles de lien de la fiscalité locale.

- Le taux de la **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** est à nouveau soumis au vote du conseil municipal après deux années où l'état versé une compensation.
Le taux de **14.35 %** passe à **15.07%**.
- Le taux de **la Taxe foncière sur le bâti** passe de **52.37 %** à **54.99 %**.
- Le Taux de **la Taxe foncière sur le non bâti** passe de **101.44 %** à **106.51 %**
- L'actualisation des bases fiscales est réalisée à partir de l'indice de l'inflation (IPCH) sorti au mois de novembre de chaque année : **7.2 %** en 2023.

La prévision de recettes fiscales est de **5 068 825 €** (4 550 000 € en 2022).

A-2 / les dotations

La loi de finances 2023 confirme la stabilité de l'enveloppe à 26.8 milliards dont 18.3 milliards pour le bloc communal.

La dotation forfaitaire reste stable à **1 383 690 €**.

La péréquation verticale par l'intermédiaire de la DSR augmente de 110 millions, la ville a estimé percevoir **1 010 406 €**.

La Dotation nationale de péréquation reste identique à 2022 à **250 000 €**.

A-3 / le budget en fonctionnement

Dépenses	2022	2023	Evolution %	Structure 2023
Dépenses courantes	2 295 890	2 512 685	9.44%	29 %
Dépenses de personnel	4 015 304	4 335 757	7.98%	51 %
Autres dépenses de gestion courante	1 106 407	1 168 324	5.60%	14 %
Dépenses financières	291 000	392 000	34.71%	5 %
FPIC/AC	90 000	55 000	-38.89%	1 %
Dépenses exceptionnel	20 000	10 000		
Total dépenses réelles	7 898 601	8 593 766	8.80%	100%
Charges (écritures d'ordre entre sections)	757 556	884 356		
Virement à la section d'investissement	1 213 661	668 663		
Total général	9 869 818	10 146 785		

Recettes	2022	2023	Evolution %	Structure 2023
Recettes des services	625 500	715 910	14.45%	7 %
Impôts et taxes	4 970 000	5 643 825	13.56%	59 %
Dotations et participations	2 727 000	2 945 096	8.00%	31 %
Autres recettes de gestion courante	250 000	210 000	-16.00%	2 %
Recettes exceptionnelles	20 000	15 000		

Recettes financières	5 000	6 500		
Autres recettes	100 000	100 000		1 %
Total recettes réelles	8 697 500	9 636 331	10.79%	100%
Produits (écritures d'ordre entre sections)	254 299	196 385		
Excédent brut reporté	1 213 661	668 663		
Total général	10 165 460	10 501 379		

B/ Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : le Fonds de compensation de TVA, la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B-1 / Le budget en investissement

Dépenses	2022	2023	Recettes	2022	2023
Remboursement d'emprunts	850 000	1 630 000	FCTVA	330 000	380 000
Dépenses équipements*	6 208 527	6 375 600	Mise en réserves	1 941 066	1 937 044
Autres dépenses		361 960	Cessions d'immobilisat.	793 000	200 000
			Taxe aménagement.	50 000	50 000
			Subventions	2 779 134	3 209 528
			Emprunt	1 380 475	2 371 398
Dépenses réelles	7 058 527	8 367 560	Recettes réelles	8 991 109	8 147 970
Charges (écritures d'ordre entre	254 299	196 385	Produits (écritures	757 556	884 356

sections)			d'ordre entre section)		
Report	1 003 147	1 547 934	Report		326 066
			Virement section fonctionnement		668 663
Total avant résultat	8 315 973	10 111 879	Total avant résultat	9 748 665	10 027 055
Résultat reporté	1 432 692				84 823
TOTAL BUDGET	9 748 665	10 111 879		9 748 665	10 111 879

B-2 / Les principaux projets

	2023
Projets récurrents ou en cours	
Urbanisme	
Acquisitions foncière	105 000 €
Réseau pluvial	81 200 €
PLU	20 000 €
Travaux SYEP	161 000 €
Opération façades	42 000 €
Administration	
Achats matériels informatiques	15 000 €
Mobiliers	13 500 €
Bâtiments	
Consignes à vélos	60 000 €
Création des bureaux manutention	18 000 €
Voirie	
Panneaux de signalisation	40 000 €
Travaux de la bellotte	600 000 €
Aménagement urbain voirie	410 000 €
Achats maisons la bellotte-Démolition	715 000 €
Service technique	
Achats véhicules CTM	87 000 €
Espace rural	
Travaux forêts	15 000 €
Chemins ruraux	20 000 €
Régénération melezin	100 000 €
OLD	30 000 €

Culture et patrimoine	
Cathédrale	1 200 000 €
Décontamination trésor cathédrale	40 000 €
Pôle culturel	1 200 000 €
Scolaire	
Toiture Pasteur	20 000 €
Sécurisation et aménagement Ecole	32 900 €
Projets en phase d'Etudes	
Bâtiments	
Salle des fêtes/ilot théâtre	36 000 €
Sécurité bâtiments scolaires	15 000 €
Voirie	
Aménagement haut de ville	50 000 €
Culture / patrimoine	
Etude Site patrimonial remarquable	100 000 €
Projet à engager	
Bâtiments	
Accessibilité PMR	20 000 €
Travaux sécurité Mairie	180 000 €
Développement numérique	80 000 €
Plan d'eau	
Création sanitaire + voirie	220 000 €
Aire de jeux du plan d'eau	60 000 €
Pumtrack plan d'eau	180 000 €
Padel plan d'eau	126 000 €

B-3/ les programmes pluriannuels :

<i>N° AP</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>MONTANT AP / REVISE</i>	<i>Réalisés 2017-2022</i>	<i>CP 2023</i>	<i>CP 2024</i>	<i>CP 2025</i>	<i>CP 2026</i>
0134	POLE CULTUREL	12 695 142	687 333	1 431 985	3 500 000	3 500 000	3 575 824

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP / REVISE	Réalisés 2021-2022	CP 2023	CP 2024
0205	CATHEDRALE	3 771 633	363 294	1 598 861	1 809 478

B-4 / Les subventions d'investissements principales

Urbanisme	Financeurs	2023
Travaux sécurité mairie	Région	69 000
	Etat	45 000
Développement numérique	Région	34 000
	Département	20 000
Voirie		
Aménagements urbain- voirie communale	Région	400 000
La Belotte		
Travaux	Région	100 050
	Fonds barnier	250 000
Achats	Fonds Barnier	715 000
Espace Rural		
Régénération mélézin	Région	27 320
Culture-Patrimoine		
Décontamination Trésor	Etat	330 823
Cathédrale	Berne	72 000
	Région	207 650
	Département	58 800
Pôle Culturel	Région	200 000
	Département	70 000
	Communauté	100 500
Etude site remarquable	Etat	42 000
Aménagements publics plan d'eau		
Création sanitaire	Etat	83 000
	Région	36 600
	Département	18 300
Pump track	Etat	60 000
	Région	44 900
	Département	15 000
Padel	Etat	75 000

IV/ Présentation Agrégée Budget Principal/Budget Camping

Section	Budget primitif	Dont RAR
Budget principal		
Investissement		
Dépenses	10 111 879	1 547 934
Recettes	10 111 879	326 067
Fonctionnement		
Dépenses	10 146 785	
Recettes	10 501 379	
Budget Camping		
Investissement		
Dépenses	188 842	41 342
Recettes	188 842	
Fonctionnement		
Dépenses	653 127	
Recettes	653 127	
Budget Chauveton		
Investissement		
Dépenses	695 560	
Recettes	695 560	
Fonctionnement		
Dépenses	1 385 560	
Recettes	1 385 560	
TOTAL AGREGE		
Investissement		
Dépenses	10 996 281	1 589 276
Recettes	10 996 281	326 067
Fonctionnement		
Dépenses	12 185 472	
Recettes	12 540 066	

V/ Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A/ Niveau de l'endettement

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	848 653,62	292 076,85	1 140 730,47	7 751 334,63
2023	1 626 024,18	258 190,01	1 884 214,19	6 120 814,16
2024	708 081,50	228 668,21	936 749,71	5 396 160,58
2025	711 882,10	201 241,02	913 123,12	4 684 278,48

- **6% de produit structuré à taux variable simple**
- **35 % de produit structuré à coefficient multiplicateur**
- **59 % d'emprunt à taux fixe**

B/ Principaux ratios

Libellés	Ratio	Ratio strate
Dép. Réelles Fonct. /pop.	1 240 €	944 €
Produits d'impos. /pop.	747 €	517 €
Rec. réelles fonct. /pop.	1 421 €	1 158 €
Dép. d'équipement/pop.	896 €	298 €
Encours dette/pop.	902 €	796 €
Charges personnel/DRF*	52 %	57 %

Recensement : 6781 HAB

Source : Mairie d'Embrun